

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 juillet 2016

Date de convocation : 30 juin 2016

Date d'affichage : 19 juillet 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mil seize, et le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette
En exercice :..... 15 commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
Présents :..... 10 lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.
Absents excusés :..... 5
Ont donné pouvoir : 3 Secrétaire de séance : Pierre DUBOURGEAT
Votants :..... 13

Présents :..... SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - DUBOURGEAT P. - MURAT SALOMON L. -
BOCHET A. - PATEFFOZ V. - GRILLET L. - HUGONNIER J. - EIMER F. -
BERGER JC.

Absents excusés :..... BERNARD Y. - NANTAS G. - FEIGE J. - BOURNE A. - DA SILVA GOMES J.

BERNARD Yves a donné pouvoir à SIBUET-BECQUET Jean-Claude
FEIGE Jérôme a donné pouvoir à MURAT SALOMON Lydie
DA SILVA José a donné pouvoir à DUBOURGEAT Pierre

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 AVRIL 2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Intervention de Xavier TORNIER, président de la CCHCS sur les points suivants :

- Rappel de l'historique de la Communauté de communes, créée en 2002 et de sa dissolution programmée au 31 décembre 2016 pour intégrer la communauté d'agglomération,
- Création de la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Arrivée de Yves BERNARD : Présents 11, Votants 13

FINANCES : REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Vu l'article 125 de la loi de finances initiale pour 2011 instituant le FPIC,

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 instituant le mécanisme de péréquation horizontale,

Le Maire rappelle que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et les communes membres sont possibles :

- Conserver la répartition dite de droit commun : aucune délibération n'est nécessaire
- Opter pour une répartition à la majorité des 2/3 : cette répartition doit être adoptée à la

majorité des 2/3 du conseil de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie dans un délai de deux mois.

- Opter pour une répartition libre : l'EPCI doit soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois de la notification du prélèvement, soit à la majorité des 2/3 avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie.

Le Président de la CCHCS rappelle que lors du vote du budget 2016, il avait été proposé, pour le FPIC 2016, une prise de participation de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie qui correspondrait au FPIC 2012 et à l'évolution du FPIC entre 2014 et 2015 soit :

FPIC	Droit Commun		évolution	Pour mémoire 1 ^{ère} année 2012	Total
	2014	2015			
cchcs	63 300,00 €	75 083,00 €			
Bonvillard	3 521,00 €	5 540,00 €	2 019,00 €	1 863,00 €	3 882,00 €
Clery	3 882,00 €	6 175,00 €	2 293,00 €	911,00 €	3 204,00 €
Frontenex	21 958,00 €	35 136,00 €	13 178,00 €	7 995,00 €	21 173,00 €
Gresy/Isère	11 680,00 €	18 344,00 €	6 664,00 €	3 004,00 €	9 668,00 €
Montaille	6 427,00 €	10 157,00 €	3 730,00 €	1 674,00 €	5 404,00 €
ND des Millières	8 772,00 €	14 113,00 €	5 341,00 €	2 133,00 €	7 474,00 €
Plancherine	4 224,00 €	6 685,00 €	2 461,00 €	1 253,00 €	3 714,00 €
Ste Hélène/Isère	17 153,00 €	26 567,00 €	9 414,00 €	13 109,00 €	22 523,00 €
Saint Vital	5 870,00 €	9 150,00 €	3 280,00 €	2 052,00 €	5 332,00 €
Tournon	10 548,00 €	17 020,00 €	6 472,00 €	4 328,00 €	10 800,00 €
Verrens Arvey	7 689,00 €	12 583,00 €	4 894,00 €	2 036,00 €	6 930,00 €
	165 024,00 €	236 553,00 €	59 746,00 €	40 358,00 €	100 104,00 €

	droit commun 2016	Répartition libre
cchcs	123 073,00 €	223 177,00 €
Bonvillard	8 610,00 €	4 728,00 €
Clery	9 534,00 €	6 330,00 €
Frontenex	54 473,00 €	33 300,00 €
Gresy/Isère	28 296,00 €	18 628,00 €
Montaille	15 742,00 €	10 338,00 €
ND des Millières	22 394,00 €	14 920,00 €
Plancherine	10 465,00 €	6 751,00 €
Ste Hélène/Isère	41 170,00 €	18 647,00 €
Saint Vital	14 240,00 €	8 908,00 €
Tournon	25 906,00 €	15 106,00 €
Verrens Arvey	20 057,00 €	13 127,00 €
		373 960,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tableau ci-dessus avec la prise en charge du FPIC par la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie
- Autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – ANNEES 2002 A 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 961.23 € pour les années 2002 à 2014 se décomposant comme suit :

2002 : 29.38 €	2009 : 52.92 €
2004 : 37.63 €	2010 : 0.01 €
2005 : 83.54 €	2011 : 198.60 €
2006 : 162.49 €	2013 : 0.90 €
2007 : 142.89 €	2014 : 0.58 €
2008 : 252.29 €	

RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2015

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2015 :

Le rapport sur l'eau concernant l'année 2015 est présenté par M. le Maire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 :

Le rapport sur l'assainissement concernant l'année 2015 est présenté par M. le Maire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

M. le Maire présente le projet encore à l'état d'ébauche établi par le cabinet Vial pour la partie haute du cimetière. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la poursuite de l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les transactions présentées sur les parcelles B 1537 et 1543 à l'Épigny.

Ruisseaux

Bilan de l'état des lieux des ruisseaux de la Chagne et de la Lavanche par le syndicat de la Bialle : Une souche dans le ruisseau de la Chagne dévie le ruisseau. Un devis sera demandé pour l'évacuer.

Bassins

Les toits de certains bassins sont à refaire (Le Villard, Montailloset, l'Épigny). Une réflexion sera menée avec le lycée du Grand Arc.

Divagation des chiens/déjections canines :



Les chiens doivent être tenus en laisse ou maintenus à l'intérieur de votre propriété. Encore trop de chiens divaguent, troublant la sécurité des promeneurs et des habitants. En fonction de la catégorie du chien, ils doivent être muselés. (rappel : un permis de détention doit être donné par le Maire pour les catégories 1 et 2).

Ne pas utiliser les abords de l'école et de la mairie, le parc des enfants, les lieux où l'on se promène, où l'on se gare, les rues où les villageois marchent... comme toilettes pour les chiens. Sur ces lieux de passage, chaque propriétaire doit ramasser les excréments.

Chats errants

Afin de ne pas multiplier le nombre de chats errants, il est indispensable que les habitants ne leur donnent pas de nourriture. A défaut, toute action coûteuse (stérilisation...) de la mairie sera sans effet.

Moustiques



Dates à retenir :

- 17 septembre : repas allée des Platanes
- 1^{er} octobre : inauguration de la chapelle au Château

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00